



Bureau syndical du 18 octobre 2018

DELIBERATION N° 2018-10-066
Autorisation de signature du MAPA lié à la création d'une plateforme de compostage sur le site du quai de transfert de Corte

Nombre de membres 24			L'an deux mille dix-huit, le dix-huit octobre à dix heure, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie- Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
23	12	12	
<p>Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean- Pierre, LACOMBE Xavier, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François,.</p>			
<p>Présentes : Madame : SOTTY Marie-Laurence.</p>			
<p>Absents : Mesdames : BATESTINI Serena et ZUCCARELLI Marie Messieurs : MILANI Jean-Louis, GIFFON Jean-Baptiste, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix, FILONI François, DE MEYER Jean-Michel et MELA François.</p>			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 23/10/2018 et de la publication de l'acte le: 23/10/2018			
			
		Pour le Président, par déléga. Le Directeur Général Adjoint  Vincent ANDREI	

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20181018-2018-10-066-DE
 Date de télétransmission : 23/10/2018
 Date de réception préfecture : 23/10/2018

Le Président expose

Pour répondre au développement du tri et de la valorisation des biodéchets et déchets verts en Centre Corse et conformément au plan d'actions 2018, des travaux d'aménagement d'une plateforme de compostage sur un terrain propriété du Syvadec à côté du quai de transfert de Corte sont à réaliser. Ils portent notamment sur la réalisation d'une surface étanche et carrossable, la création d'un système de récupération des eaux avec réinjection et arrosage, le montage d'alvéole de déchargement, la mise en place de dispositif anti-nuisances et d'une clôture.

Cette consultation, lancée en procédure non formalisée de type Marché A Procédure Adaptée de travaux, se déroulera sur la base d'une décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

Conformément à la délibération de délégation de signature au Président, ce MAPA travaux étant supérieur à 210.000 € HT, il est soumis au bureau syndical pour autoriser sa signature.

- Section d'investissement article 2128/ 21538
- Estimation budgétaire : 391.250 € HT.

Considérant que ce projet fait l'objet d'une demande de subvention avec un cofinancement attendu de 70 % sur un projet global de 481.300 € HT (travaux et acquisition d'engins).

Considérant que ce dossier a été présenté pour information à la commission d'appel d'offres en date du 18 octobre 2018,

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce contrat,

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président à signer le marché visant à la réalisation d'une plateforme de compostage sur le site du quai de transfert de Corte avec le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiqués dans le dossier de consultation, le groupement SIALELLI/MARIANI pour un montant estimatif de 285.650 € HT.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

VU le Décret 2016.360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération 2017-05-042 du 16 mai 2017 portant délégations d'attributions du Comité au Président

VU la délibération 2018-05-034 portant sur la demande de subvention pour la réalisation de la plateforme de compostage de Corte

Considérant la présentation pour information du dossier à la commission d'appel d'offres du 18/10/2018

Considérant que les crédits sont prévus dans la programmation pluriannuelle d'investissement.

Ouie l'exposé de M. François TATTI, Président,

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20181018-2018-10-066-DE
Date de télétransmission : 23/10/2018
Date de réception préfecture : 23/10/2018

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement SIALELLI/MARIANI
- Confirme les demandes de cofinancements auprès de l'Ademe et de l'Office de l'Environnement de Corse
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif